

CIRCULAIRE MILITAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE

N° 07/21 du 21 DECEMBRE 2021

OBJET : Coordination entre organismes assurant le service du contrôle de la circulation aérienne - procédure d'auto-transfert.

1. Contexte

Les travaux de mise à jour du chapitre ENR 1.6 du MILAIP Principe d'allocation des codes IFF/SIF mode 3/A, objet de la CMIA n°06/21 du 20 décembre 2021 ont mis en exergue le besoin de faire évoluer la procédure d'auto-transfert.

Les procédures de la circulation aérienne militaire (PCAM) annexées à l'arrêté du 20 juillet 2016 définissent l'auto-transfert dans le § 10.1.2.3.5. S'agissant du transpondeur, il est prévu : « *l'organisme transféreur fait afficher le code transpondeur spécifié (1) dans les lettres d'accord au pilote de l'aéronef ou au leader de la formation* », la note de bas de page (1) précisant : « *entre organismes de la défense le code XX77 est utilisé (où XX correspond à la série de codes attribuée à l'organisme accepteur). Le transpondeur est mis en position « ident »* ».

Certains organismes de contrôle de la CAM ne disposent pas de bloc de codes finissant par 77. C'est encore le cas dans la nouvelle répartition des codes mode 3/A, notamment dans les séries attribuées aux centres de détection et de contrôle dans le cadre de la « dérégionalisation ».

Il a ainsi été nécessaire de faire évoluer la procédure d'auto-transfert et la phraséologie associée, décrite dans l'INS n°1950/DSAÉ/DIRCAM du 1^{er} octobre 2021 relative à l'emploi des procédures de communication vocales par les usagers de la CAM. La réflexion menée pour définir la nouvelle procédure a été l'occasion de la simplifier.

2. Organismes concernés par les modifications

Ce changement concerne l'ensemble des unités de contrôle aérien des armées et de la DGA au sol, en mer et embarquées (SDA), le centre national des opérations aériennes et également toutes les unités navigantes des armées, de la direction générale de l'armement, de la gendarmerie nationale, des douanes et de la sécurité civile.

3. Date de mise en vigueur et validité

Mise en œuvre à partir du 15 mars 2022, conjointement à la mise en œuvre de la mise à jour du chapitre 1.6 de la section ENR du MILAIP (CMIA n°06 /21).

Cette CMIA est valide jusqu'aux mises à jour des procédures de la CAM annexées à l'arrêté du 20 juillet 2016 fixant les procédures applicables aux organismes rendant les services de la CAM et aux usagers de la CAM et de l'INS n°1950/DSAÉ/DIRCAM du 1^{er} octobre 2021, qui seront effectuées ultérieurement.

4. Nature des modifications

4.1 PCAM

Les procédures de la CAM sont modifiées comme suit :

10.1.2.3.5 Cas de l'auto transfert

Un auto-transfert est réalisé dans certaines circonstances telles que :

- a) une impossibilité de communication entre les deux organismes de contrôle ;
- b) une situation prédéfinie dans une lettre d'accord, un ordre d'opération ou d'exercice.

Les procédures d'auto transfert définies ci-dessous sont précisées dans les lettres d'accord liant les organismes concernés.

L'organisme transféreur demande au pilote de l'aéronef ou au leader de la formation :

- a) d'afficher le code transpondeur spécifié dans les lettres d'accord ou à défaut de maintenir le code qu'il lui a préalablement attribué ;
- b) de mettre le transpondeur en position « ident » ;
- c) de contacter l'organisme accepteur tout en restant en contact avec lui (principe de la double émission/réception).

Le transfert de responsabilité est effectif lorsque le pilote de l'aéronef ou le leader de la formation annonce sur la fréquence de l'organisme transféreur qu'il est pris en compte radio et radar par l'organisme accepteur.

4.2 INS n° 1950/DSAÉ/DIRCAM

Le paragraphe auto-transfert du « II.2.1.4 Transfert de contrôle ou changement de fréquence » est modifié comme suit :

Auto-transfert.

📞 PAS DE LIAISON AVEC (station), PRÉVOYEZ AUTO TRANSFERT
NO CONTACT WITH (station), EXPECT FREECALL PROCEDURE

📞 TRANSPONDEUR (nombre) IDENT
SQUAWK (number) IDENT

📞 CONTACTEZ (station) (ou (station) INFORMATION) (fréquence), RAPPELEZ SUR MA FRÉQUENCE
CONTACT (station) (or (station) INFORMATION) (frequency) REPORT ON MY FREQUENCY

➔ EN AUTO TRANSFERT DE (station) (nombre et type d'appareil(s)) (position) CAP (nombre) NIVEAU (nombre) TRANSPONDEUR (nombre) IDENT
FREE CALL PROCEDURE FROM (station) (number and type of aircraft) (position) (number) LEVEL (number) SQUAWK (number) IDENT

➔ RADIO RADAR AVEC (station)
RADIO RADAR WITH (station)